



PREMIER MINISTRE

SERVICE DE PRESSE

Paris, le 21 janvier 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Programme d'investissements d'avenir : réorientation de 2,2 milliards d'euros vers les priorités du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

Le Premier ministre a décidé la réorientation de 2,2 milliards d'euros de fonds du Programme d'investissements d'avenir (PIA), actuellement libres d'emploi, annoncée lors de la présentation du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Destiné à développer la recherche et l'innovation, à amplifier la mise au point de technologies d'avenir, à accroître la compétitivité des entreprises et l'emploi, le PIA permet notamment à l'Etat d'investir dans des projets créateurs de valeur pour le pays. C'est le cas du projet Coriolis présenté ce matin au Premier ministre à Saint Nazaire, qui vise à concevoir un outil industriel performant pour produire des composants d'éoliennes *offshore* et les assembler : le PIA accompagnera ainsi le développement d'une nouvelle filière technologique qui permettra d'atteindre les objectifs ambitieux fixés en matière d'énergies renouvelables d'ici 2020.

Après consultation des ministres concernés et sur proposition du Commissaire général à l'investissement, chargé de la mise en œuvre du PIA, le Premier ministre a réorienté des fonds libres d'emplois du PIA, soit 2,2 milliards d'euros, vers les priorités définies par le Gouvernement dans le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Les principaux axes de cette réorientation concernent le développement et la diffusion des technologies dites « génériques » (dont le numérique) pour 600 millions d'euros, le soutien à l'innovation de rupture et à la l'industrialisation des produits innovants pour 250 millions d'euros, l'accompagnement des PME des filières émergentes, notamment en capital-risque, pour près de 600 millions d'euros, et le lancement de nouveaux appels à projets en matière de transition énergétique pour 300 millions d'euros. De nouveaux appels à projet pourront également être lancés dans l'éducation, la santé, l'économie sociale et solidaire ou la formation, et certaines actions existantes seront renforcées, notamment dans le domaine aéronautique.

Ces réorientations respecteront les principes essentiels du PIA (sélectivité, transparence, suivi et évaluation). Le Commissariat général à l'investissement, les ministères et les opérateurs concernés mettent en œuvre ces nouvelles actions afin qu'elles puissent bénéficier rapidement aux entreprises et organismes de recherche.

Contacts service de presse : 01 42 75 50 78/79 et 01 42 75 80 15

Mail : service.presse@pm.gouv.fr